



COMPTE RENDU **de la séance du Conseil Municipal** **du 16 FEVRIER 2018**

Le vendredi 16 février deux mille dix huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Kléber DAVID, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier LECONTE, Maire,

Date de convocation : 06 février 2018

Date d'affichage : 06 février 2018

Membres en exercice : 13
Présents : 13
Votants : 13

Etaient présents : MM. Olivier LECONTE - Thierry CABOT - Jacques NEMERY -- Jacques LEMERCIER - Dany TOUSSAINT- Eric DODELIN - BORIN Jean-Pierre - Fabrice BLOQUEL - Mmes Aline PRUD'HOMME - Alexandra LEBOUCHER - Malika HERLIDOU - Christèle DUHAMEL - Hélène LANGLOIS.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BORIN.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du compte rendu 15 décembre 2017,
- 2/ Compte Administratif 2017,
- 3/ Compte de Gestion 2017,
- 4/ Affectation des résultats au Budget Primitif 2018,
- 5/ Intervention Bateau de Brotonne 2018,
- 6/ Autorisation pour le Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018,
- 7/ Subvention 2018 au CCAS et aux associations,
- 8/ SDE76 : éclairage public route de Lindebeuf,
- 9/ Débat d'orientation budgétaire Budget Primitif 2018,
- 10/ Demande de subvention auprès du Département pour les travaux ADAP salle Kléber David,
- 11/ Demande de subvention DETR pour les travaux ADAP salle Kléber David,
- 12/ Enquête Publique : remboursement des frais du commissaire enquêteur par le SMBV Durdent, St Valéry, Veulettes à Cany Barville.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Point sur les inondations du 22 janvier 2018,
Point sur les travaux,
Divers.

Monsieur Jean-Pierre BORIN est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2017.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

n°2018-01

Monsieur Leconte, Maire, présente le Compte Administratif 2017, à partir de la note de présentation brève et synthétique, qui se résume ainsi :

| <i>Fonctionnement</i> | | <i>Investissement</i> | |
|-----------------------|-------------|-----------------------|------------|
| Recettes : | 473 899.76€ | Recettes : | 83 098.74€ |
| Dépenses : | 471 886.57€ | Dépenses : | 79 863.72€ |
| Excédent apparent : | 2 013.19€ | Excédent apparent : | 3 235.02€ |

Après son rapport, il sort de la salle et Dany Toussaint, Vice Président de la commission finances, demande au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 qui en tenant compte du report de l'exercice antérieur présente un excédent total est de 160 268.89€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le compte de gestion n'a pas été reçu à temps pour être présenté lors de ce conseil.

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRIMITIF 2018

n°2018-02

Compte tenu des résultats du compte administratif au 31 décembre 2017, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat comme suit au budget primitif 2018 :

| | |
|---|-------------|
| 1068 excédents de fonctionnement capitalisés | 28 045.99€ |
| 002 excédent antérieur reporté fonctionnement | 158 133.89€ |
| 001 déficit antérieur reporté investissement | 25 910.99€ |
| | ----- |
| TOTAL | 160 268.89€ |

A l'unanimité

INTERVENTION BATEAU DE BROTONNE 2018

n°2018-03

Une journée d'intervention sur 2018 sera facturée 380€ TTC soit 2 280€ TTC pour 6 jours (identique 2017).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis présenté et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

AUTORISATION POUR LE MAIRE D'ENGAGER DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 **n°2018-04**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1

- Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)
Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2017 : 118 877€ (Hors chapitre 16 «Remboursement d'emprunts»)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximum de 29 719.25€ (< 25% x 118 877 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

| Intitulé | N° compte d'imputation | N° d'opération | Montant TTC | Crédits ouverts |
|--------------------------------|------------------------|----------------|--------------|-----------------|
| Maîtrise d'œuvre Adap salle KD | 2031 | 258 | 4400€ | 4 400€ |
| Bac OM salle KD | 2188 | 267 | 524.50€ | 525€ |
| Guide file | 2188 | 269 | 375.60€ | 376€ |
| Illuminations de Noël | 21578 | 233 | 504€ | 504€ |
| | | | TOTAL | 5805€ |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Il est proposé de reconduire les subventions accordées en 2017 sur 2018. Toutefois, les organisateurs du Festival des Rapiécés ont fait savoir qu'ils sollicitent la moitié de la subvention de l'année dernière soit 300€ (au lieu de 600€). Il est donc proposé de transférer les 300€ d'économie au CCAS qui présente un résultat au CA2017 bas (641,44€). Il a toujours été convenu que dès lors que le CCAS aurait épuisé ses réserves la commune augmenterait sa participation.

Subventions : Compte 6574

TOTAL : 13700€

Ne prend pas part au vote

| | | |
|------------------------------|-------|---|
| Anciens combattants | 400€ | |
| ALCOA | 900€ | <i>Malika Herlidou</i> |
| ASOA | 2500€ | |
| Club du 3ème âge | 800€ | |
| Comite des fêtes | 2300€ | <i>Malika Herlida, Aline Prud'Homme</i> |
| ALCOA Ste Clotilde | 1500€ | <i>Malika Herlidou</i> |
| SPA | 50€ | |
| Comite des fleurs | 1100€ | <i>Jacques Nemery, Jean-Pierre Borin</i> |
| Les ateliers d'Ouville | 1600€ | |
| Coopérative scolaire Ouville | 2000€ | |
| Cory section basket | 150€ | <i>Dany Toussaint</i> |
| Karaté club normand | 50€ | |
| Fondation du patrimoine | 50€ | |
| Festival des rapiécés | 300€ | si présentation des comptes de l'année passée |

CCAS : 5700€ au lieu de 5400€ au compte 657362

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les subventions allouées aux associations et la participation communale au CCAS.

SDE76 : ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE LINDEBEUF**n°2018-06**

Monsieur le Maire présente deux projets préparés par le SDE76 pour l'affaire EP-2017-0-76491-M168 et désigné « Route de Lindebeuf » :

1/ pose aérienne : la commune devrait supporter 2819.02€ TTC,

2/ pose souterraine avec enfouissement du réseau France Telecom : la commune devrait supporter 17928.03€ T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet de pose aérienne ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 2819.02€ T.T.C.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Travaux à inscrire au budget 2018 :

- 1/ Rondins plate bande fleurs à terminer (fonctionnement 500€ maximum au BP 2018)
- 2/ Eclairage public (à affiner selon la délibération prise précédemment) :

| | Route de Lindebeuf (pose aérienne) délibéré précédemment | Route de l'Abbaye (délibération du 15/12/2018) |
|---------------------------|--|---|
| Part communale TTC | 2819.02€ | 1624.83€ |
| Coût réel pour la commune | 1701.52€ | 694.68€ |

3/ Voiries : à prévoir en Investissement et Fonctionnement

- 4000€ en fonctionnement pour des réparations,
- 14000€ en investissement pour le Chemin de Baudribosc la partie allant de l'intersection avec l'impasse du Bel Air jusqu'à l'intersection avec la route de l'Abbaye en double gravillonnage. Plus chemin des fosses : intersection route de Berville jusqu'à l'intersection avec le chemin de la Mare Quesnel

4/ ADAP : 4400€ TTC (délibérer précédemment) + travaux salle KD 28300€TTC

5/ Cosoluce : 1800€TTC

6/ Extincteurs 300€TTC

7/ Murs cimetièrè : 8179.30€HT soit 8997.23€ TTC

Deux entreprises supplémentaires ont été consultées. L'entreprise Guérillon de Doudeville a présenté un devis de 9273€ HT. Quant à l'entreprise « Bâtisseurs Normands » de Doudeville, elle n'a pas souhaité répondre.

Par conséquent, après obtention de la subvention de l'Etat les travaux seront commandés à l'entreprise Leboucher d'Ouille l'Abbaye qui lui avait présenté un devis de 8179.30€HT, il reste donc le moins disant.

8/ Bac OM salle KD : 524.50€ TTC

9/ Guide file : 375.60€

10/ Décorations de Noël : 504€

11/ PLU enquête publique

RAR

Dépenses :

1/ EP mare faucon : 2962€

2/ Cosoluce 1714€ (de l'argent est à ajouter)

4/ PLU (voir à ajouter quelques dizaines d'euro pour combler les arrondis des RAR successifs)
4867€

Recettes :

1/ DETR Foot : 5508€

2/ Réserve parlementaire foot : 1900€

Concernant le fonctionnement, on reste sur les mêmes lignes que les années précédentes en termes de recettes et de dépenses. Il n'est pas prévu d'augmenter les taux des taxes locales.

Monsieur Leconte apporte des précisions sur la nouvelle taxe GEMAPI.

Monsieur Lemercier aimerait que de l'argent soit prévu en fonctionnement pour payer des honoraires d'avocat afin de cesser de payer les loyers de relogement de la famille

Leboucher/Cavillac. Mr Leconte lui répond que dans le projet du BP 2018 ceci est prévu.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX ADAP SALLE KLEBER DAVID **n°2018-07**

Suite au débat d'orientation budgétaire, le Conseil Municipal décide de déposer en 2018 auprès du Département une seule et unique demande de subvention pour les travaux à réaliser à la salle Kléber David dans le cadre de l'ADAP.

Les dépenses, que le conseil municipal s'engage à inscrire au BP 2018 s'élèvent à 27250€ HT décomposés comme suit selon le chiffrage du maître d'œuvre (Mr de Frémicourt) :

- Travaux : 23583.33€ HT,
- Maîtrise d'œuvre : 3666.67€ HT.

Cet investissement sera financé sur les fonds propres de la commune déduction faite de la DETR et de la DSIL éventuelles de l'Etat.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR POUR LES TRAVAUX ADAP SALLE KLEBER DAVID **n°2018-08**

Suite au débat d'orientation budgétaire, le Conseil Municipal décide de déposer en 2018 auprès de l'Etat au titre de la DETR une seconde demande de subvention pour les travaux à réaliser à la salle Kléber David dans le cadre de l'ADAP.

Les dépenses, que le conseil municipal s'engage à inscrire au BP 2018 s'élèvent à 27250€ HT décomposés comme suit selon le chiffrage du maître d'œuvre (Mr de Frémicourt) :

- Travaux : 23583.33€ HT,
- Maîtrise d'œuvre : 3666.67€ HT.

Cet investissement sera financé sur les fonds propres de la commune déduction faite de la subvention éventuelle du Département et de la DSIL 2018.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DISL 2018 POUR LES TRAVAUX ADAP SALLE KLEBER DAVID **n°2018-09**

Suite au débat d'orientation budgétaire, le Conseil Municipal décide de déposer en 2018 auprès de l'Etat au titre de la DISL 2018 une demande de subvention pour les travaux à réaliser à la salle Kléber David dans le cadre de l'ADAP.

Les dépenses, que le conseil municipal s'engage à inscrire au BP 2018 s'élèvent à 27250€ HT décomposés comme suit selon le chiffrage du maître d'œuvre (Mr de Frémicourt) :

- Travaux : 23583.33€ HT,
- Maîtrise d'œuvre : 3666.67€ HT.

Cet investissement sera financé sur les fonds propres de la commune déduction faite de la subvention éventuelle du Département et de la DETR éventuelle.

**ENQUETE PUBLIQUE : REMBOURSEMENT DES FRAIS DU COMMISSAIRE
ENQUETEUR PAR LE SMBV DE LA DURDENT St VALERY VEULETTES A
CANY BARVILLE** **n°2018-10**

Dans le cadre de l'enquête publique réalisée pour des échanges de terrain entre la commune et Mr Raimbourg et entre la commune et Mr Deve, le syndicat des bassins versants de la Durdent St Valéry Veulettes à Cany a toujours dit qu'il financerait l'intégralité de l'enquête publique. Or, le commissaire enquêteur a été nommé par arrêté du Maire d'Ouille l'Abbaye donc il doit émettre sa facture au nom de la commune d'Ouille l'Abbaye qui doit se faire rembourser par le SMBV.

Par conséquent après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mr le Maire à refacturer au SMBV de la Durdent St Valéry Veulettes à Cany la somme due au commissaire enquêteur.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS DIVERSES

1/ Point sur les inondations du 22 janvier 2018 :

- Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été sollicitée auprès des services de la Préfecture. Nous sommes en attente de leur réponse. 14 questionnaires ont été retournés en Mairie par des Ouvillais.
- Voir pour concrétiser le PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

2/ Remerciements de l'AMR 76 pour les deux délibérations prises au dernier conseil (soutien eau et assainissement et soutien loi ruralité),

3/ Permanence de mairie du 23/02/2018 : Dany Toussaint et Jacques Nemery l'assurent ensemble,

4/ 24/06/2018 : accueil et petit déjeuner rallye cyclistes : Mr Borin Jean-Pierre se charge de les accueillir,

5/ Suite aux travaux réalisés au stade de football, la Ligue de Football de Normandie l'a classé en catégorie 5 pour 10 ans,

6/ L'Association *L'Art religieux en Seine-Maritime* va venir le jeudi 22 février 2018 toute la journée dans l'église communale pour y inventorier le mobilier de l'église et de la sacristie.

TOUR DE TABLE

Monsieur Dodelin : éclairage public route de la Mare Faucon : pourquoi un luminaire n'a pas été posé sur l'un des deux mats en bois de la traversée de route car il y a un manque d'éclairage significatif entre les deux luminaires posés sur cette portion de voie.

Monsieur le Maire précise que le projet a été établi par le SDE76 et qu'effectivement il y a un trou noir. Il sera donc demandé au SDE76 le prix pour la pose d'un luminaire supplémentaire sur un pieu en bois dans le virage. Le dossier sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur Cabot fait un point sur l'avancement du chantier de construction des écoles :

- commission de sécurité prévue mardi 20 février 2018 mais l'école n'est toujours pas raccordée à l'électricité donc la commission devra sans doute repasser,
- il est prévu un emménagement pour le retour des vacances de Pâques 2018,
- les infiltrations/fuites d'eau ont pour la plus part été résolues,
- il reste le sol de la cantine à réaliser,
- il faut lui trouver un nom.

Monsieur Leconte : il a été fait part aux organisateurs du Festival des Rapiécés du coût élevé de l'entrée surtout si l'on ne participe pas tout le week-end à la manifestation. Ils vont voir pour

essayer de proposer plusieurs tarifs en distribuant des bracelets de couleur, mais leur principale préoccupation est la gestion du nombre de personnes sur le site qu'il ne faut pas dépasser pour des raisons de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Mr LECONTE

Mr Cabot

Mr NEMERY

Pouvoir Mr LEMERCIER

Mr TOUSSAINT

Mr DODELIN

Mr BORIN

Mme PRUD'HOMME

Pouvoir Mme DUHAMEL

Mme HERLIDOU

Pouvoir
Monsieur BLOQUEL

Pouvoir
Mme LANGLOIS

Mme LEMOUCHER